DLP -9-7-64 317259

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Supplément N° I au Bulletin N° 46 du Juillet 1964 — 7 Juillet I964

PYRALE DU MAÏS :

Les pontes deviennent plus nombreuses et les premières pénétrations sont constatées.

Jusqu'à présent les essais effectués n'ont pas prouvé d'une façon certaine la rentabilité des traitements. La difficulté vient de ce que le vol, et par conséquent les pontes de ce papillon, sont très échelonnés dans le temps ce qui nécessite le renouvellement de traitements coûteux et difficiles à réaliser par suite de la hauteur des maïs.

Les dégâts de ce parasite ne se traduisent pas par une diminution notable de rendement lorsque la récolte est manuelle. Par contre, lors du ramassage mécanique de nombreux épis ne sont pas récoltés.

L'année I963 a été favorable aux dégâts, car aux pénétrations nombreuses, sont venues s'ajouter des conditions climatiques favorables à la casse des tiges de maïs.

Pour les producteurs qui envisagent d'effectuer un traitement contre la pyrale, nous pensons, compte tenu des pontes existantes, que le moment est venu de le faire.

Les produits les plus efficaces sont les granulés à base de D.D.T. ou d'heptachlore. La dose à respecter est de 30 Kgs de produit commercial à l'hectare pour une densité de 35 à 40.000 pieds.

L'épandage se fera de manière à ce que les granulés se placent à la base des feuilles supérieures et dans le cornet (si toutefois le stade fin cornet n'est pas dépassé).

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté.
Le Directeur-Gérant : L. Bouyx.

P/3